



APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est renouvelé, en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Les associations œuvrant dans le domaine social et souhaitant être représentées sont invitées à proposer leur candidature par courrier ou par mail en Mairie aux adresses suivantes :

Mairie de Moncé en Belin 56 rue Jean Fouassier 72230 Moncé en Belin ou par mail à l'adresse suivante : ccas@monce-en-belin.com.

Pour être recevable, les candidatures doivent concerner des personnes :

- ✓ Mandatées par l'association pour la représenter étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- ✓ Menant des actions de préventions, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- ✓ Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- ✓ Qui ne sont pas membres du Conseil municipal
- ✓ Au nombre des membres nommés doivent figurer :
 - Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
 - Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
 - Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
 - Un représentant des associations de personnes handicapées du département Les membres sont nommés par Monsieur le Maire.

Toutes les candidatures doivent être déposées au plus tard le **24 avril 2026 à 12 heures**.